



Canadian Life & Health
Insurance Association

Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

Mémoire à
**ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE CANADA SUR LA
STRATÉGIE NATIONALE D'ADAPTATION**

15 juillet 2022



SOMMAIRE

- **Infrastructures** : Nous recommandons l'adoption par le gouvernement fédéral des règlements reportés du budget de 2018, qui sont essentiels pour permettre des investissements plus importants du secteur privé dans des infrastructures durables qui renforcent la résilience; développer une réserve accessible au public de projets d'infrastructures durables et résilientes au climat, construites par tous les paliers de gouvernement; et structurer les projets en vue d'attirer des investisseurs à long terme.
- **Santé et bien-être** : Nous recommandons la mise en place de mécanismes de partage de données avec le secteur privé relativement aux répercussions des changements climatiques sur la santé publique.
- **Économie** : Les assureurs de personnes canadiens appuient l'élaboration de normes de divulgation canadiennes, concernant les risques et les occasions liés au climat, qui s'alignent sur les normes de divulgation mondiales.

VUE D'ENSEMBLE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses commentaires à Environnement et Changement climatique Canada à propos de son document de travail intitulé *Se préparer aux changements climatiques : Stratégie nationale d'adaptation du Canada*.

L'ACCAP est l'association professionnelle nationale des assureurs de personnes au Canada. Nos membres détiennent 99 pour cent des affaires d'assurance vie et maladie en vigueur au pays. Notre industrie fournit une large gamme de produits assurant la sécurité financière, comme l'assurance vie, les rentes et l'assurance maladie complémentaire.



Leur contribution fiscale :
8,2 milliards de dollars

1,3 milliard en impôt sur le revenu des sociétés

1,3 milliard en cotisations sociales + autres taxes et impôts

1,7 milliard en taxes sur les primes

3,9 milliards en taxes de vente perçue



Ils investissent au Canada

1 billion de dollars,

dont 91 % à long terme



Ils protègent 29 millions de Canadiens

26 millions ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

22 millions ont une assurance vie (protection moyenne de 228 000 \$ par assuré)

12 millions ont une protection du revenu en cas d'invalidité



Ils versent aux Canadiens 97 milliards de dollars

46 milliards sous forme de rentes

37 milliards de prestations maladie et invalidité

14 milliards de prestations d'assurance vie



Les assureurs jouent un rôle clé en tant qu'évaluateurs, gestionnaires et tarificateurs de risques, y compris les risques liés au climat. La contribution la plus importante que les (ré)assureurs peuvent apporter en regard de ces risques est au moyen d'une tarification axée sur les risques qui a un effet incitatif et dissuasif et qui envoie d'autres signaux d'ordre économique.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les assureurs de personnes canadiens sont favorables à ce que tous les gouvernements prennent des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques, les atténuer et s'y adapter. Les répercussions des changements climatiques – tempêtes plus fréquentes et violentes, inondations, sécheresses et feux de forêt – sont plus immédiates pour les assureurs IARD. Mais les assureurs de personnes suivent de près ces impacts sur la mortalité et la morbidité, la santé publique, les moyens de subsistance des populations et les inégalités. La gestion des risques liés au climat est un enjeu de plus en plus important pour l'industrie des assurances de personnes, et nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'appuyer une transition ordonnée vers un avenir bas carbone.

L'industrie des assurances de personnes participe actuellement à la consultation du Bureau du surintendant des institutions financières sur la [Ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques](#). Nous encourageons le gouvernement fédéral à collaborer avec l'organisme de réglementation fédéral afin d'assurer l'uniformité des lignes directrices concernant le climat.

La Stratégie nationale d'adaptation est une occasion pour le gouvernement fédéral de réfléchir à la façon dont les répercussions physiques des changements climatiques peuvent aussi entraîner des effets socioéconomiques et géopolitiques. Ces effets auront aussi une incidence sur l'économie canadienne, les exigences en matière d'infrastructures et la santé des Canadiens.

L'industrie des assurances de personnes souhaiterait proposer l'ajout de deux principes directeurs à la Stratégie nationale d'adaptation :

1. « Les mesures d'adaptation protégeront la santé des Canadiens »

La santé publique doit constituer l'une des principales considérations de la Stratégie d'adaptation, parce que les enjeux dans ce domaine sont pertinents pour bon nombre des objectifs et des systèmes de la Stratégie. Le système de santé et bien-être devrait aussi être maintenu pour veiller à ce que les effets complexes des changements climatiques sur la santé et le bien-être des Canadiens soient atténués. Un exemple de la façon dont la santé publique est envisagée dans d'autres thèmes de la Stratégie nationale d'adaptation est la recommandation d'un objectif du thème Résilience et sécurité en cas de catastrophe « éliminer les décès évitables causés par des phénomènes météorologiques extrêmes ».



2. « Collaboration étroite entre un vaste éventail de parties prenantes, y compris du secteur privé, sur l'élaboration d'un programme et le partage de données »

Le gouvernement pourra ainsi table sur l'expertise de Canadiens de partout au pays pour établir une compréhension commune des enjeux de climat complexes auxquels nous sommes confrontés.

Vous trouverez ci-après des commentaires détaillés sur les priorités de la Stratégie nationale d'adaptation qui sont pertinentes pour notre industrie.

INFRASTRUCTURES

La nature des produits d'assurances vie et maladie – qui s'étendent souvent sur plus de 50 ans – fait qu'ils s'accompagnent d'engagements prévisibles à long terme. En ce sens, les assureurs vie sont des partenaires idéaux pour le financement de projets d'infrastructures à long terme, notamment les partenariats public-privé (PPP). Cet avantage inhérent à notre industrie fait d'elle un investisseur important et stable dans les actifs à long terme.

Les investissements en infrastructures sont cruciaux pour aider le Canada à réduire les risques liés aux changements climatiques, à les atténuer et à s'y adapter. Il est par exemple estimé que les municipalités canadiennes doivent dépenser 5,3 milliards de dollars par année pour éviter les pires effets des changements climatiques, et des études ont révélé que les investissements dans des infrastructures résilientes offrent un rendement du capital investi de 6 \$ en sinistres futurs évités pour chaque 1 \$ investi proactivement ([Catastrophe Indices and Quantification Inc. et Bureau d'assurance du Canada, 2022](#)).

Les investissements en infrastructures sont tout aussi importants pour maximiser le développement économique et la prospérité partout au Canada, à l'heure où il nous faut demeurer compétitifs face aux défis de l'économie et assurer la reprise au lendemain de la pandémie de COVID-19. En juillet 2021, l'industrie a présenté ses commentaires au gouvernement du Canada dans le cadre du [processus de participation du public au sujet de la première Évaluation nationale des infrastructures](#).

En tant qu'investisseur majeur dans l'économie canadienne, l'industrie des assurances de personnes est bien placée pour soutenir la transition vers une économie bas carbone en investissant dans des produits et des actifs financiers durables, y compris l'énergie propre, le transport et les infrastructures favorisant la résilience. Les assureurs de personnes canadiens ont déjà investi 55 milliards de dollars dans les infrastructures au pays, et plus de 75 milliards de dollars dans des produits et des actifs qui intègrent des facteurs ESG ou de durabilité.

L'industrie est cependant en mesure d'en faire davantage, ce qu'elle souhaite, mais notre capacité d'investir plus est limitée par le manque d'actifs durables offerts. Le budget de 2018 a apporté d'importantes modifications à la *Loi sur les sociétés d'assurances* qui visaient à donner aux assureurs vie du Canada une plus grande capacité d'investir dans des infrastructures. Les règlements à adopter pour que ces modifications prennent effet sont en attente depuis près de trois ans. Leur adoption encouragera le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures. Créer un contexte réglementaire qui fait la promotion des investissements privés dans des projets d'infrastructures



résilientes au climat et durables, aptes à réduire les effets des changements climatiques, à les atténuer et à nous permettre de nous y adapter, relève du bon sens économique.

Nous appuyons l'objectif n° 2 proposé pour 2030 d'élaborer et de mettre en place un cadre rigoureux pour favoriser l'affectation de capitaux privés et publics suffisants au financement d'infrastructures à faibles émissions de carbone et résilientes au climat. Nous recommandons d'élargir cet objectif pour inclure des modèles d'affaires qui encouragent les investissements privés dans des infrastructures durables à des fins d'atténuation.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les municipalités pour veiller à ce que les investissements en infrastructures tiennent compte de la résilience aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes. Cela permettra de veiller à ce que les logements et les propriétés commerciales soient en mesure de protéger adéquatement les Canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous encourageons également le gouvernement fédéral à trouver des moyens de favoriser la mobilisation de tous les paliers de gouvernement autour de cet enjeu, y compris les municipalités, qui contrôlent actuellement 60 pour cent des infrastructures du pays.

Le gouvernement du Canada devrait tirer parti de la capacité d'investissement de notre industrie pour accroître et accélérer les projets d'infrastructures à long terme. Il peut le faire en structurant les projets de manière à attirer des investisseurs à long terme et en adoptant les règlements reportés du budget de 2018, qui encouragent les investissements privés dans les infrastructures.

Nous encourageons aussi le gouvernement à développer une réserve accessible au public de projets d'infrastructures résilientes, structurés comme des partenariats public-privé et incluant un ou plusieurs des éléments suivants : conception, construction, financement, exploitation et entretien. La liste devrait inclure des projets de tous les paliers de gouvernement.

La réglementation prudentielle applicable aux assureurs garantit la sécurité et la solidité du marché de l'assurance tout en protégeant les consommateurs. Les normes prudentielles actuelles ne tiennent pas compte des caractéristiques uniques de l'infrastructure en tant qu'investissement, et peuvent dissuader les assureurs de faire des investissements à long terme dans des infrastructures de grande qualité. Nous recommandons que :

- ***les organismes de réglementation examinent les infrastructures en tant que catégorie de placement et, s'il y a lieu, adaptent les normes réglementaires prudentielles afin de tenir compte du faible risque de placement dans des infrastructures de grande qualité;***
- ***le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) examine soigneusement le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) pour ce qui concerne toute barrière injustifiée qui pourrait être inhérente au cadre, en portant une attention particulière au traitement de certains actifs de dette privée.***



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

En 2020, les assureurs de personnes ont permis à 26 millions de Canadiens d'accéder à une vaste gamme de services de santé par l'intermédiaire des régimes d'assurances au travail, et versé plus de 37 milliards de dollars en prestations maladie et invalidité. Les Canadiens tiennent à leurs régimes d'assurances, qui couvrent les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les soins dentaires et les services de soutien à la santé mentale.

Durant la pandémie de COVID-19, les assureurs de personnes du Canada ont démontré leur résilience face à une perturbation majeure de la santé des Canadiens et de l'économie.

Les membres de l'ACCAP se sont adaptés aux besoins changeants des promoteurs de régimes et des participants. De nombreux assureurs ont notamment accordé des réductions de primes et d'autres formes d'allègement financier, y compris le report des primes, afin de réduire les dépenses des employeurs et d'atténuer les répercussions économiques des mesures de confinement, à un moment où les protections étaient moins utilisées pour bon nombre de services en personne.

En outre, les assureurs de personnes canadiens ont versé 420 millions de dollars en prestations pour soins psychologiques en 2020 – une augmentation de 25 pour cent par rapport à 2019. Nous avons aussi travaillé à améliorer l'accès pour les Canadiens qui ont été touchés par la pandémie en facilitant d'autres solutions, comme les soins virtuels. Nous recommandons une collaboration continue entre payeurs publics et privés, de sorte que les soins en santé mentale soient accessibles, de haute qualité et axés sur le patient. Nous ne disposons pas encore des données pour 2021, mais nous nous attendons à constater une hausse soutenue de l'utilisation des protections pour cette catégorie.

Les assureurs de personnes suivent de près les répercussions des changements climatiques sur la mortalité et la morbidité, la santé publique, la santé mentale, les moyens de subsistance des populations et les inégalités. Une analyse récente a par exemple modélisé les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens et sur les coûts en soins de santé ([Institut climatique du Canada, 2021](#)). Elle a conclu que les changements climatiques entraîneront une hausse considérable des coûts en santé d'ici 2050, même dans un scénario d'émissions modérées, en raison des maladies et des décès dus à l'ozone troposphérique, ainsi qu'une perte de productivité et des décès en raison de la chaleur extrême. En outre, Santé Canada a publié en février 2022 le rapport [La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : Faire progresser nos connaissances pour agir](#), dans le cadre duquel il évalue les risques que présentent les changements climatiques pour les Canadiens – dont la santé mentale, les maladies infectieuses et la qualité de l'air – et le système des soins de santé. Ce rapport confirme que les changements climatiques affectent déjà la santé des Canadiens en raison de la chaleur extrême, des feux de forêt et de l'expansion des zoonoses au Canada, comme la maladie de Lyme, et que les répercussions devraient s'intensifier au fur et à mesure que les températures augmenteront.

Nous sommes encouragés par le fait que le gouvernement fédéral prenne en considération les effets potentiels des changements climatiques, y compris les problèmes chroniques de santé physique et mentale nouveaux ou aggravés menant à des effets mesurables sur la productivité, la mortalité et la morbidité. Une hausse continue des températures moyennes pourrait accroître l'incidence des



maladies cardiovasculaires et respiratoires, et induire des changements dans la propagation de maladies à transmission vectorielle, comme la maladie de Lyme.

Notre industrie appuie l'objectif proposé pour 2050 de mettre sur pied un secteur de la santé résilient au climat et capable de s'y adapter, qui dispose de systèmes rigoureux et agiles et qui offre des services tenant compte des divers volets du bien-être, en plus de les soutenir.

Les assureurs de personnes du Canada souhaitent collaborer avec les divers paliers de gouvernement pour mettre sur pied un secteur de la santé financièrement viable, résilient au climat et capable de s'y adapter, qui offre aux Canadiens un accès à des soins de santé de haute qualité.

Nous recommandons une collaboration accrue entre les divers paliers de gouvernement, les prestataires de soins de santé et les sociétés d'assurance maladie en vue de transmettre de façon crédible l'information dont les Canadiens ont besoin pour comprendre les risques que présentent les changements climatiques pour la santé.

Nous recommandons également que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les municipalités afin de veiller à ce que les services locaux aient les ressources voulues pour adéquatement soutenir les Canadiens en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. Cela inclut notamment les services ambulanciers, les centres de réchauffement et de rafraîchissement, les programmes de prise de contact et d'autres services qui peuvent réduire les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens.

Nous recommandons la mise en place de mécanismes de partage de données avec le secteur privé relativement aux répercussions des changements climatiques sur la santé publique.

ÉCONOMIE

Les assureurs de personnes savent que les changements climatiques et la transition vers un avenir bas carbone auront une incidence sur l'économie. Nous appuyons l'objectif proposé pour 2050 de structurer l'économie de façon à anticiper et à gérer les effets des changements climatiques, et à y réagir.

Nous soutenons l'élaboration de normes nationales pour établir, évaluer et communiquer les répercussions financières des risques physiques et transitoires liés aux changements climatiques, tel que stipulé par la table consultative sur une économie forte et résiliente. Une mesure que nous avons déjà prise pour atteindre cet objectif est l'élaboration de déclarations concernant les risques liés au climat, qui permettront à toutes les parties (fournisseurs de services financiers et clients investisseurs) de tenir compte des risques de ce type dans leurs décisions de placement. Nos membres sont à la fois fournisseurs de renseignements aux parties prenantes et grands utilisateurs de ces renseignements, vu l'importance des placements détenus par les assureurs vie. Les déclarations concernant les risques liés au climat de la part des sociétés émettrices permettront aux assureurs de mieux évaluer l'exposition de leurs portefeuilles de placement à ces risques.



Aujourd'hui, de nombreux assureurs de personnes canadiens déclarent volontairement des renseignements sur les risques liés au climat dans divers documents, y compris les rapports annuels et trimestriels et d'autres documents à dépôt obligatoire; rapports du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC); et fiches de pointage et rapports sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette déclaration volontaire contribue à fournir des renseignements aux investisseurs, aux analystes et aux clients institutionnels et démontre la volonté de l'industrie de prendre part à des initiatives liées au climat. Récemment, nous avons constaté une tendance vers l'uniformité des déclarations volontaires s'alignant sur les recommandations du GIFCC.

Il a été annoncé dans le budget de 2022 que les institutions financières sous réglementation fédérale seront tenues de publier des déclarations sur le climat respectant le cadre du GIFCC, de façon progressive à compter de 2024. En outre, le BSIF s'attendra à ce qu'elles recueillent et évaluent les renseignements de leurs clients sur les risques liés au climat et les émissions. En mai 2022, le BSIF a publié une ébauche de la Ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, à des fins de consultation publique. Cette ligne directrice oriente la gestion des risques climatiques et des déclarations financières liées au climat. L'ACCAP y répondra.

L'ACCAP a en outre récemment pris part à une consultation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur [la proposition d'une Norme canadienne sur l'information liée aux questions climatiques](#).

Enfin, des discussions sont en cours à propos de la mise sur pied d'un conseil de normalisation en durabilité (CND) au Canada, proche du Conseil des normes comptables du Canada. Une fois mis sur pied, le CND serait responsable de l'élaboration de normes de déclaration liée au climat et à la durabilité qui, l'on suppose, s'appliqueraient aux émetteurs assujettis canadiens.

Les assureurs de personnes canadiens appuient l'élaboration de normes de divulgation canadiennes concernant les risques et les occasions liés au climat qui s'alignent sur les normes de divulgation mondiales. Il est important d'éviter que les sociétés canadiennes ne soient assujetties à de multiples régimes de déclaration, possiblement contradictoires de surcroît. Il importe d'aligner le plus possible les exigences de déclaration sur les recommandations du GIFCC. L'uniformité sera ainsi assurée au Canada, et les émetteurs canadiens n'auront pas à se conformer à des exigences supplémentaires pour répondre aux attentes des investisseurs et des organismes de réglementation étrangers.

CONCLUSION

Les changements climatiques constituent un enjeu de taille. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à l'élaboration de la Stratégie nationale d'adaptation. Si vous avez des questions ou souhaitez en discuter davantage, n'hésitez pas à communiquer avec Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques, à l'adresse smurray@clhia.ca ou au numéro 613-691-6002.



Canadian Life & Health
Insurance Association
Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416 777-2221
info@clhia.ca